

3 jours**21 heures**

INTER ou INTRA

Délais d'accès

15 jours minimum avant le début de l'action

COMPETENCES

- B1-2(V)-C01 - Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.
- B1-2(V)-C02 - Avoir un comportement adapté à la situation (risques).
- B1-2(V)-C04 - Respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux en basse tension.
- B1-2(V)-C05 - Mettre en œuvre les procédures de réalisation d'opérations, de travaux en Basse Tension.
- B1-2(V)-C08 - Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique
- B1-2(V)-C09 - Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran, etc.)
- B1-2(V)-C10 - Identifier et mettre en œuvre les équipements de protection individuelle
- B2(V)-C06 - Savoir préparer et assurer la direction des travaux confiés à des exécutants
- B2(V)-C07 - Savoir réaliser une deuxième étape de consignation
- BC-C01 - Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation électrique (armoire, local ou en champ libre)
- BC-C02 - Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- BC-C03 - Avoir un comportement adapté à la situation
- BC-C04 - Rendre compte de l'opération réalisée auprès du chargé d'exploitation, du chargé de chantier ou de l'employeur
- BC-C05 - Rédiger/compléter les documents propres aux opérations
- BC-C06 - Réaliser une analyse préalable à l'opération de consignation
- BC-C07 - Réaliser une consignation en une étape
- BC-C08 - Identifier, et mettre en œuvre les équipements de protection individuelle
- De réaliser un dépannage avec nécessité de consignation (BR)
- De réaliser une connexion/déconnexion (BR)
- De réaliser une pose de nappe (BR)
- De savoir appliquer la prévention du risque électrique dans le cadre des TRAVAUX d'ORDRE ELECTRIQUE (H1-H1V)
- De savoir baliser une zone de travail, de surveiller le personnel et les accès dans cette zone (B2-B2V-H2-H2V)
- H1-2(V)-C-C01 - Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.
- H1-2(V)-C02 - Avoir un comportement adapté à la situation (risques).
- H1-2(V)-C03 - Respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux en haute tension.
- H1-2(V)-C04 - Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran etc.)
- H1-2(V)-C-C05 - Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle.
- H1-2(V)-C06 - Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique.
- H1-2(V)-C07 - Mettre en œuvre les procédures de réalisation d'opérations, de travaux en haute tension.
- H1-2(V)-C-C08 - Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas au chargé de chantier, de travaux, de consignation, d'exploitation ou l'employeur.
- H2(V)-C09 - Baliser une zone de travail, surveiller le personnel et les accès en zone.
- H2(V)-C10 - Préparer et assurer la direction de travaux confiés à des exécutants.
- H2(V)-C11 - Savoir réaliser une deuxième étape de consignation.
- H2(V)-C12 - Rédiger/compléter les documents propres aux opérations.
- D'identifier les risques mécaniques et thermodynamiques liés aux différentes situations de travail en CNPE ainsi que les mesures de prévention (TC MECA)
- D'organiser et diriger leur chantier dans un environnement à risque, encadrer leur équipe selon des procédures établies. (M2/MR/MC/ME)

PUBLIC VISE

Personnel chargé d'assurer des opérations d'ordre électrique : travaux, mesures, vérifications, essais, ou autres opérations sur des installations électriques en HTA.

PROFIL FORMATEUR**MODALITES PEDAGOGIQUES**

Théorique en salle de formation.
Mise en situation pratique sur installation client ou platines



Préparation habilitation électrique basse haute tension B2(V) / H2(V) & mécanique M2

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRE-REQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Avoir suivi le Tronc Commun 2 (3 jours en formation initiale, 1.5 jours en recyclage).

Savoir différencier les grandeurs électriques.

Savoir identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects.

Savoir identifier les équipements électriques dans leur environnement.

Savoir lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

PARTICIPANTS : Max : 8 personnes



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.

CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

Variable non renseignée

d'exercices HTA.

MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Un formateur pour 8 stagiaires.

Diaporama et vidéos.

Platines d'exercices et matériel HTA.



Préparation habilitation électrique basse haute tension B2(V) / H2(V) & mécanique M2

CONTENU DE LA FORMATION

Connaissances générales HTA :

- Les différents ouvrages et installations en haute tension.
- Les fonctions des matériels électriques HTA.
- Les risques spécifiques à la haute tension (induction et couplage capacitif).
- Les différents équipements et matériels de protection (verrouillage, inter verrouillage, équipement collectif et individuel) utilisation et vérification.

Thèmes spécifiques aux H1(V) / H2(V) / HC :

- Travaux d'ordre électrique en HTA hors tension.
- La préparation des travaux, l'analyse des risques, les mesures de prévention.
- Les différentes consignations et mises hors tension : d'un transformateur, d'une cellule, d'un poste...
- Le respect des consignes du chargé d'exploitation, des instructions de sécurité et le rôle des différents acteurs.
- La rédaction des documents (attestation de consignation ou de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...)

MODALITES D'EVALUATION

SANCTION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation théorique et pratique, un avis après formation permettant l'habilitation du salarié et un exemple de titre d'habilitation prérédigé sont adressés à l'employeur.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Périodicité de recyclage selon la norme NF C 18-510 : 3 ans.

